

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.099

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juin 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bruno JARROIR

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MONSIEUR JEAN-MICHEL GOINEAU - INDEMNISATION SUITE AU SINISTRE
DU 4 FÉVRIER 2017

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Michel GOINEAU est propriétaire d'une maison individuelle, sise 15 avenue du Petit Parc à ROYAN. Le 4 février 2017, vers 5 heures, lors des conditions climatiques de tempête, une branche d'un arbre appartenant à la Ville de ROYAN, situé le long du chemin du Niveau de Vallières, est tombée sur la toiture de la maison de Monsieur GOINEAU, endommageant ainsi une partie de la couverture, la charpente et la plâtrerie.

Ce sinistre a bien été déclaré auprès de la Compagnie Paris Nord Assurances Services (P.N.A.S.), assureur de la Ville en « Responsabilité Civile ».

Le montant de la réclamation de Monsieur GOINEAU est de 2.955,80 € T.T.C. (deux mille neuf cent cinquante-cinq euros et quatre-vingts centimes Toutes Taxes Comprises). La Compagnie P.N.A.S. a accepté de régler la somme de 1.955,80 € T.T.C. (mille neuf cent cinquante-cinq euros et quatre-vingts centimes Toutes Taxes Comprises), laissant le soin à la Ville de régler la franchise de 1.000 € (mille euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel avec la Compagnie M.M.A, assureur de Monsieur GOINEAU, d'accepter de verser la somme de 1.000 € T.T.C. et d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

En contrepartie, la Compagnie M.M.A. s'engage à éteindre sa réclamation à l'encontre de la Ville de ROYAN et à accepter de ne plus former de recours ultérieur contre la Ville sur ce litige.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la réclamation présentée par l'assureur de Monsieur Jean-Michel GOINEAU,
- Vu le projet de protocole transactionnel,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie M.M.A.,
- de verser à la Compagnie M.M.A. la somme de 1.000 € T.T.C. (mille euros Toutes Taxes Comprises) correspondant au reliquat d'indemnisation accordé à Monsieur Jean-Michel GOINEAU, son assuré,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à établir et à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 juillet 2017

Le Premier Adjoint,
Patrick MARENCO